



## COMMUNIQUE DE PRESSE 08/06/2022

### **Demande d'une commission d'enquête sur les dysfonctionnements relatifs à la session 2022 du baccalauréat des lycéens des établissements privés indépendants**

#### **LE PROBLEME**

**Les conditions matérielles dans lesquelles sont organisées les épreuves du baccalauréat 2022 pour les lycéens des établissements privés indépendants sont indignes** : les élèves en ont été déstabilisés et pénalisés, et la rupture d'égalité est caractérisée.

Après des épreuves de spécialité organisées pour l'Ile-de-France à Villepinte (93), sur un site unique malcommode pour la plupart des candidats (situé parfois à plus de 2 heures de trajet de chez eux) tandis que les autres élèves les passaient dans leur établissement habituel ou à proximité immédiate, les épreuves de tronc commun (validées pour les autres candidats au contrôle continu) ont été organisées avec une **négligence qui s'apparente à de la maltraitance. Or il est évident que la République française est capable d'organiser le bac de 4000 candidats sans se trouver en limite de compétence. Comment expliquer alors une telle situation ? Il est difficile de ne pas y voir une hostilité ouverte à l'endroit des élèves qui sont scolarisés ailleurs que dans des établissements publics ou privés sous contrat d'association.**

A l'occasion des débats sur la loi contre le séparatisme adoptée cet été, le gouvernement avait fait part de ses craintes que les enfants non scolarisés en école publique ou sous contrat soient travaillés par une forme de "séparatisme" et de méfiance à l'égard de nos institutions républicaines. Lors des travaux préparatoires à la loi, nous notons qu'aucune preuve n'a été publiée dans un rapport officiel à l'appui de ces allégations. En revanche, nous ne pouvons que craindre que l'organisation déplorable des épreuves des lycéens cette année ne finisse par favoriser un tel état d'esprit. Les élèves et leurs familles sont conduits à s'interroger fortement sur la bienveillance de l'Etat à leur endroit, tandis que leurs camarades des lycées publics et privés sous contrat sont atterrés par leur récit.

#### **LES EXEMPLES CONCRETS :**

Voici donc un aperçu des principaux dysfonctionnements recensés.

##### **1- Sur les centres d'examen :**

- des centres d'examen qui ne sont pas au courant qu'ils sont centres d'examen, n'ayant rien préparé en conséquence pour accueillir les candidats, donc des épreuves reportées ou organisées avec beaucoup de retard et de manière improvisée (à Stanislas, l'établissement avait ainsi été prévenu la veille à 20h pour le lendemain 9h ; au Lycée Arago, rien n'était prêt pour l'accueil des élèves, pas même les fiches d'émargement);
- à Villepinte, un centre d'examen fermé et sans signalétique appropriée. Les élèves n'ont pu y pénétrer qu'en entrant par un grillage déchiré, la porte indiquée dans la convocation étant cadenassée sans autre explication (nous tenons les photos à votre disposition).

- des convocations d'un même candidat la même journée à deux ou trois heures d'écart en deux centres d'examen éloignés l'un de l'autre, ce qui génère un stress important, surtout quand la première épreuve n'est pas organisée à l'heure.

## 2- Sur les examinateurs :

- une Maison des examens qui semble n'avoir ni convoqué assez tôt ni informé suffisamment les examinateurs;
- des examinateurs absents, en sous-effectif ou en retard de plusieurs heures;
- des examinateurs ignorant le programme et les modalités précises de l'épreuve que les élèves devaient leur expliquer en même temps qu'ils la passaient;
- des temps de préparation ou de passage réduits parfois de moitié;
- des épreuves de théâtre passées dans une salle non aménagée et non dans un théâtre comme c'est prévu par le BO, après avoir dû se changer dans le couloir ou dans un placard à balais;
- des sujets hors programme ou des sujets de première donnés à la place de sujets de terminale;
- des épreuves dont le déroulé défini par le BO n'est pas respecté (notamment en théâtre)
- des examinateurs n'étant pas prévenus des tiers temps et mesures compensatoires de handicap et ne les respectant pas;
- des examinateurs ne cachant pas leur déplaisir d'être jury ;
- des examinateurs traitant les élèves d'élèves d' « école de riches » et manifestant ouvertement de la haine sociale pour les élèves;
- des consignes erronées données par les surveillants au début de l'épreuve;
- des examinateurs dénigrant les choix de textes et d'axes d'explication, ne respectant généralement pas les consignes méthodologiques et le déroulé de l'épreuve, ou donnant leur avis en permanence sur tout au lieu de laisser s'exprimer l'élève.

## LA DEMANDE

L'association Créer son école demande au Président de la République, au nom des parents d'élèves, élèves et lycées indépendants qui l'ont sollicitée, de bien vouloir **instaurer une commission d'enquête relative aux conditions dans lesquelles s'est tenu cette année le baccalauréat pour les élèves d'établissements privés hors contrat, pouvant déboucher sur des sanctions des responsables d'une telle désorganisation et la compensation du préjudice subi par les élèves et les établissements.**

**Nous demandons aussi que les élèves des lycées privés indépendants soient admis à passer le baccalauréat dans les mêmes conditions d'examen que les autres, car le baccalauréat constitue le premier grade de l'Université. C'est un diplôme national et non pas le diplôme de fin d'études de l'Education nationale. Le contrôle continu doit être supprimé pour tous ou instauré pour tous.** Il est par exemple incompréhensible que les élèves inscrits au CNED réglementé en bénéficient alors que, composant à domicile, ils ont tout loisir de se faire aider, tandis que les élèves scolarisés dans des établissements scolaires privés indépendants, qui peuvent être inspectés aussi souvent que l'Education nationale le souhaite, en soient exclus.

## L'ASSOCIATION A L'INITIATIVE DE L'ACTION

**Créer son école**, association loi 1901 fondée en 2005 par Anne Coffinier, est le premier opérateur d'aide à la création et au développement de nouvelles écoles privées indépendantes. Notre association est aussi l'interlocuteur de référence des familles et des directeurs de ces établissements.